

Parc national
des Ecrins

Conseil d'Administration du 14 décembre 2015

Résolution n° 2015/39 – CA

**Projet stratégique de mise en accessibilité du patrimoine de
l'établissement**

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 et les dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Vu le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Vu le rapport présenté par le directeur,

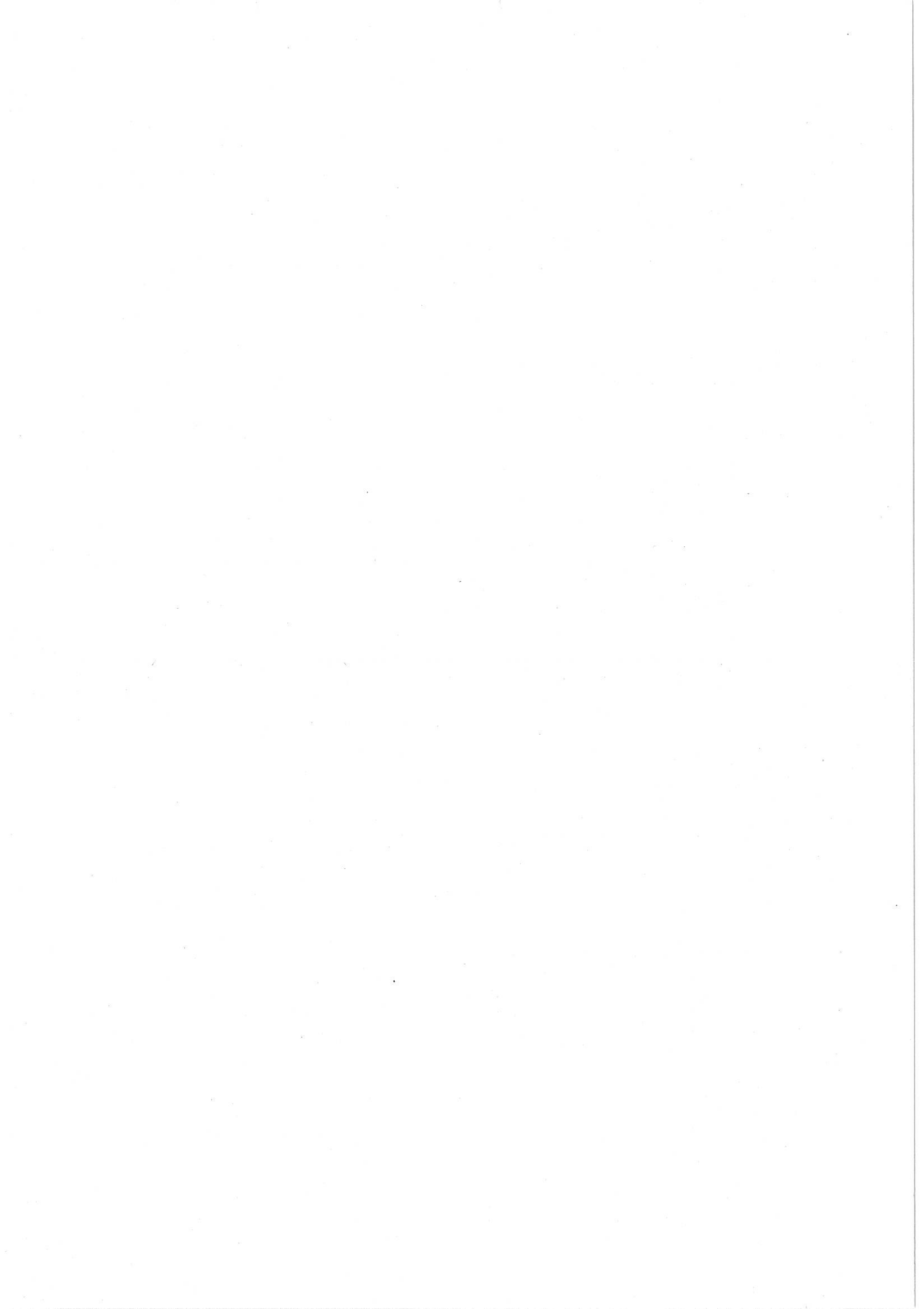
a examiné le projet stratégique de mise en accessibilité du patrimoine de l'établissement tel qu'annexé à la présente résolution et autorise le directeur à présenter la demande de validation de l'agenda au Préfet.

Le Président du Conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le Directeur

Bertrand GALTIER





PROJET STRATEGIQUE DE MISE EN ACCESSIBILITE DU PATRIMOINE DU PARC NATIONAL DES ECRINS

Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) - Septembre 2015



Préambule :

Le parc immobilier de l'établissement public administratif « Parc national des Écrins » est constitué de 16 bâtiments qualifiés d'établissement recevant du public (ERP) qu'il a en pleine propriété ou en gestion dans le cadre de ses activités. Il comprend également une installation ouverte au public (IOP), il s'agit d'un sentier d'interprétation aux abords de la Maison du Parc implantée en Vallouise.

Pour mémoire, les différents sites accueillent environ 250 000 personnes en moyenne par an. Le public accueilli est majoritairement composé de touristes français ou étrangers. De plus, au travers des actions pédagogiques dispensées, il concerne aussi les scolaires et le monde associatif. Enfin, de par la présence, toute l'année, d'une équipe de terrain, les maisons de parc accueillent également les acteurs locaux partenaires de l'établissement et la population locale.

Ces ERP sont répartis sur :

- 13 communes : Monêtier-les-Bains, Briançon, Pelvoux, Vallouise, Châteauroux-les-Alpes, Embrun, Réallon, Gap, Orcières, Saint-Jean Saint Nicolas, La Chapelle-en-Vaigaudemar, Entraigues et Le Bourg d'Oisans ;
- deux départements : Hautes-Alpes et Isère et donc ;
- deux régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Le patrimoine immobilier est composé de maisons du parc, de points d'accueil saisonniers et de logements concédés pour « nécessité absolue de service ». Ces derniers ne sont toutefois pas concernés par la présente stratégie.

La gestion courante de ce patrimoine est assurée par le Parc national des Écrins. Sans être totalement exhaustive, celle-ci peut se décliner ainsi :

- recensement des besoins et mise en programmation pluriannuelle des travaux d'entretien ;
- coordination et suivi des travaux induits ;
- veille réglementaire des installations et notamment en terme de vérifications périodiques et maintenances obligatoires ;
- exercice de la maîtrise d'ouvrage du Parc pour les travaux de construction, d'extension et requalification des bâtiments ;
- exercice de la compétence de maîtrise d'œuvre pour les opérations simples. Pour les requalifications complexes, il est fait appel à une maîtrise d'œuvre externe ;
- suivi des coûts en référence aux budgets délégués (à titre d'exemple le budget dédié pour l'année en cours est de 120 000 €, logements concédés inclus).

Récapitulatif du parc immobilier : ERP dont le Parc est gestionnaire en septembre 2015

Département	Localisation	Dénomination/Destination	Propriétaire	Statut de l'occupation	Exploitant	Classement	
						Type	Catégorie
Hautes-Alpes	Le Mûnetier-les-Bains Le Lautaret	Refuge Napoléon Point d'information	Oui	Pleine propriété	oui	T	5 ^e
Hautes-Alpes	Le Mûnetier-les-Bains Le Casset	Ancienne Ecole du Casset Point d'information	Non	Emphytéose	oui	T	5 ^e
Hautes-Alpes	Briançon	KK' / Maison du Parc	Non	Convention d'utilisation	oui	Y, W	5 ^e
Hautes-Alpes	Pelvoux	Chalet Pré de Mme Carle Point d'information	Non	Bail à construction	oui	T	5 ^e
Hautes-Alpes	Vallouise	Maison Martin / Gîte	Oui	Pleine propriété	oui	O	5 ^e
Hautes-Alpes	Vallouise	Maison du Parc	Oui	Pleine propriété	oui	L, Y, M	5 ^e
Hautes-Alpes	Vallouise	Sentier d'interprétation			oui		
Hautes-Alpes	Châteauroux-les-Alpes	Maison du Parc	Oui	Pleine propriété	oui	L, T	5 ^e
Hautes-Alpes	Embrun	Tour du Paysage / Musée	Non	Bail	oui	Y	5 ^e
Hautes-Alpes	Réallon Les Gourmiers	Point d'information	Non	Convention de mise à disposition	oui	T	5 ^e
Hautes-Alpes	Gap Château	Siège	Non	Emphytéose	oui	T, W	5 ^e
Hautes-Alpes	Gap Centre documentation	Les Ecuries Centre de documentation	Non	Emphytéose	oui	W	5 ^e
Hautes-Alpes	St Jean-St Nicolas	Maison de la Vallée	Non	Bail	oui	W	3 ^e
Hautes-Alpes	La Chapelle-en-Valgaudemar	Maison du Parc	Non	Convention d'utilisation	oui	L, Y, V, W, M	4 ^e
Isère	Entraigues	Maison Champollion Maison du parc	Oui	Pleine propriété	oui	T	5 ^e
Isère	Le Bourg d'Oisans	Maison du Parc	Oui	Pleine propriété	oui	L, Y, W	4 ^e

Cas particulier : ERP pour lequel le Parc utilise des locaux dont le bailleur est l'Office de Tourisme d'Orcières. Une convention d'usage a été signée entre le Parc et l'Office de Tourisme

Hautes-Alpes	Orcières Prapic	Point d'information		Bail au nom de l'office du tourisme d'Orcières	en partage	T	5 ^e
--------------	--------------------	---------------------	--	---	------------	---	----------------

Depuis la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, l'établissement a mis en place une politique de mise en accessibilité des sites qui a pu s'appuyer dès 2009 sur un partenariat avec la GMF visant à offrir à ses visiteurs une haute qualité d'usage et une offre de découverte du milieu naturel. Dans ce programme, dénommé « La nature en partage », un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre.

Dans le souci d'une cohérence globale mais aussi avec la contrainte des enveloppes budgétaires, l'établissement a privilégié une mise en accessibilité progressive des bâtiments, au gré des nécessaires projets de requalification. Pour autant, le Parc s'est engagé dans une démarche de qualité en se rapprochant des critères du label national « Tourisme et handicap ». Ainsi la maison du Valgaudemar a pu obtenir la labellisation sur les 4 handicaps, celle de la Vallouise est aujourd'hui en cours.

Certains bâtiments ont donc fait l'objet d'une attestation d'accessibilité suite aux travaux récents réalisés :

- Maison du Parc sur la commune de La Chapelle-en-Valgaudemar ;
- Maison du Parc sur la commune de Vallouise ;
- Salle audiovisuelle/cinéma sur la commune du Bourg d'Oisans.

La politique du parc en matière d'accessibilité a permis de mettre à disposition :

- dans chaque structure d'accueil gérée par le Parc, des supports d'informations adaptés comme des documents en braille, en caractères agrandis avec des simplifications d'images pouvant permettre une première approche en autonomie ou non de la notion de parc national et plus particulièrement des spécificités du Parc national des Écrins pour les handicaps visuel et mental.
- une malle de découverte pédagogique adaptée à tous les publics handicapés, pour tout agent ou acteur du territoire afin de développer des animations diverses et variées tout au long de l'année.

Cette démarche a également permis à une dizaine d'agents de suivre des formations de sensibilisation aux handicaps ou d'approfondissement sur des thèmes tel que l'accueil, la pédagogie, la conception d'outils de muséographie... à destination de ces publics spécifiques.

Afin de répondre au mieux à la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du Parc, requis par l'ordonnance du 26 septembre 2014, une méthodologie de travail a été mise en œuvre.

1 – Méthodologie de travail :

Elle s'est axée sur 3 étapes :

1- Mise en place d'une équipe « Ad'Ap » :

Prise en compte des compétences internes avec un binôme agent immobilier et référente accueil du public à handicap sous la tutelle de la Secrétaire générale.

2- Connaissance du parc immobilier, étude des besoins et détermination des coûts :

- Prise en compte des études réalisées : diagnostics d'accessibilité réalisés par les bureaux d'études VERITAS et APAVE en 2010 dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) sur 70% des ERP ;
- Travail sur sites : diagnostics réalisés en interne sur la base des nouveaux textes réglementaires de décembre 2014 sur quatre entrées principales (Espaces extérieurs, Espaces d'accueil, Sanitaires, Espaces de découverte) ;
- Confrontation des différents diagnostics et ajustements ;
- Étude des travaux et estimation des coûts ;
- Contacts avec propriétaires et/ou gestionnaires de la voirie.

3- Élaboration de la stratégie :

- Rédaction d'une première proposition ;
- Concertation auprès des différents services : service général, service accueil communication ;
- Discussion avec les associations partenaires sur la thématique ;
- Modifications et adoption de la stratégie.

2 – État des lieux du parc immobilier et identification des problématiques rencontrées :

Le parc immobilier de l'établissement est très diversifié et organisé sur différentes vallées éloignées entre elles.

2.1- État des lieux de l'accessibilité observée :

Les diagnostics réalisés ont permis de mettre en avant :

- de réelles difficultés d'accessibilité d'ordre structurel sur certains bâtiments en terme d'accès même à l'ERP ou en terme de cheminements intérieurs et qui ne pourront être levées sans des aménagements très lourds entraînant parfois une remise en cause de la sécurité même du bâti (Maison du Parc à Briançon & Tour Brune à Embrun) ;
- des difficultés importantes principalement en terme d'accès au bâti mais qui peuvent être levées par des travaux ;
- des difficultés qui peuvent être assez rapidement levées par une mobilisation interne (réaménagement d'espaces, signalétique directionnelle et informative,...) ;
- de difficultés qui peuvent être facilement levées par la présence permanente d'un personnel si tant est qu'il soit formé.

Le tableau suivant précise, par site et par entrée, l'état de l'accessibilité par type de handicap. Il s'agit là d'un état subjectif.

Dénomination (Localisation)	Espaces extérieurs						Espaces d'accueil						Sanitaires						Espace de découvertes (muséographie et salles audiovisuelles)						Solution substitution avant travaux
	Aud	Men	Mot	Visu	Aud	Men	Mot	Visu	Aud	Men	Mot	Visu	Aud	Men	Mot	Visu	Aud	Men	Mot	Visu	Aud	Men	Mot	Visu	
Refuge Napoléon (Le Mûnetier-les-Bains)													S.O	S.O	S.O	S.O									RAS – Année 1
Ancienne École du Casset (Le Mûnetier-les-Bains)													S.O	S.O	S.O	S.O									Accompagnement par personnel d'accueil
Maison du Parc (Briançon)																									Accompagnement par personnel d'accueil
Chalet Pré de Mme Carle (Pelvoux)													S.O	S.O	S.O	S.O									RAS – Année 1
Maison Martin (Vallouise)																									
Sentier d'interprétation (Vallouise)													S.O	S.O	S.O	S.O									-
Maison du Parc (Châteauroux-les-Alpes)													S.O	S.O	S.O	S.O									Sorties accompagnées
Tour du Paysage (Embrun)																									Accompagnement par personnel d'accueil
Les Gourniers (Réallon)													S.O	S.O	S.O	S.O									Accompagnement par personnel d'accueil
Siège du Parc national des Écrins - Château (Gap)													S.O	S.O	S.O	S.O									Accompagnement par personnel d'accueil
Centre Documentation (Gap)													S.O	S.O	S.O	S.O									Accompagnement par personnel d'accueil
Maison de la Vallée (Saint-Jean Saint-Nicolas)																									Accompagnement par personnel d'accueil
Maison du Parc (Entraigues)													S.O	S.O	S.O	S.O									Accompagnement par personnel d'accueil
Maison du Parc (Le Bourg d'Oisans)																									Accompagnement par personnel d'accueil
Prapic (Orcières)													S.O	S.O	S.O	S.O									Accompagnement par personnel d'accueil

Légende :

Aud : Auditif – **Men** : Mental – **Mot** : Moteur – **Visu** : Visuel

S.O : sans objet

Aménagement praticable en autonomie

Aménagement praticable avec accompagnement

Aménagement non praticable

2.2- Problématiques rencontrées :

Le parc immobilier de l'établissement est très diversifié, différentes problématiques se sont fait jour :

Problématiques liées à la propriété des bâtiments et à leurs accès :

Un bâti dont le Parc n'est que gestionnaire et implique une concertation avec le propriétaire généralement public, lui-même en charge de la voirie attenante qui requiert une concertation :

- quant à la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement (sécurisation de la voirie en traversée de route, cheminement depuis la place de stationnement adaptée lorsqu'elle existe, accès depuis un service de transport public,...) ;
- mais aussi parfois quant à la mise en accessibilité des bâtiments eux-mêmes : interventions sur le plan structurel.

Problématiques liées au statut du bâti :

L'établissement Parc est gestionnaire de deux bâtiments qui doivent faire l'objet d'une mise en accessibilité partielle ou complète et qui font l'objet d'un classement :

- la Tour Brune à Embrun : propriété de la commune, espace muséographique sur 4 niveaux ;
 - le Château de Charance à Gap : propriété de la commune, siège du Parc avec accueil et information aux publics.
- Ils demandent une concertation étroite non seulement avec le propriétaire mais aussi avec les services concernés (SDAP/ Architecte des Bâtiments de France).

Problématiques liées à la dispersion du parc immobilier concerné :

Une organisation sur différentes vallées éloignées entre elles qui ne permettent pas facilement de mutualiser les travaux.
Des bâtiments dont la fonction change et implique une gestion différente : ouverture à l'année ou en saison, personnel permanent ou saisonnier.

Problématique liée à la destination du bâti et à la fréquentation :

Le parc immobilier est constitué de bâtiments avec des fonctions diverses qui impliquent une gestion différente :

- les maisons de parc : antenne de secteur à double fonctionnalité : siège de l'équipe de terrain et espace d'informations voire de découverte. Ils sont situés dans des villes ou bourgs de village. Ils sont ouverts tout au long de l'année et disposent d'un personnel permanent.
- les points d'information : qui comme leur nom l'indique sont des lieux permettant principalement d'informer les visiteurs. Ils sont situés sur des sites touristiques majeurs (Pré de Mme Carle, Refuge Napoléon) ou des sites touristiques de fond de vallée (Prapic, Le Casset, Les Gourmiers). Ils sont ouverts exclusivement pendant les périodes touristiques estivales de mai/juin à fin septembre. Le personnel présent est saisonnier. (Dans le cas du Casset, ce site bénéficie d'une ouverture sur les vacances de Noël et de février) ;
- la Tour Brune : cas particulier, espace muséographique d'ampleur sur Embrun, ouvert durant les périodes touristiques estivales.

L'établissement dispose dans son parc immobilier d'un gîte dénommé « gîte Martin », situé sur la commune de Vallouise, non accessible à ce jour pour le handicap moteur ou visuel et qui demanderait de lourds travaux dû au fait de la topographie des lieux : construction dans la pente.

3 – Approche stratégique :

La priorisation tiendra compte des éléments suivants :

- lieux dont l'établissement est propriétaire ;
 - lieux bénéficiant d'une ouverture annuelle ;
 - lieux les plus fréquentés, ... ;
- voire abandon d'établissement recevant du public.

3.1- Cas d'abandon :

Au regard de l'utilisation (location moyenne d'une seule semaine par an) et des travaux à réaliser sur le « gîte Martin » situé sur la commune de Vallouise, l'établissement fait le choix d'abandonner ce bâtiment en tant qu'établissement recevant du public.

3.2- Cas des projets portés par le propriétaire ou le locataire :

Pour un certain nombre d'établissements recevant du public, l'établissement partage les locaux et leur gestion.

- Ainsi, la maison de la vallée, propriété de la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas est à la fois maison de parc, office du tourisme, bibliothèque, salle des associations, ... Dans un objectif de cohérence et de clarté, la commune a lancé un projet de requalification complète du bâtiment avec une redéfinition des fonctions et activités. Le projet de requalification aujourd'hui défini et porté par la commune qui comprend le volet mise en accessibilité est en cours de recherche de financement.
- la Tour Brune dont la commune est propriétaire est, quant à elle, attachée à un complexe de plus grande ampleur, devant également faire l'objet d'un projet de requalification dans les années à venir. L'espace public attenant et de fait, la place de stationnement et le cheminement seront repris pour une accessibilité dans ce contexte. Nous ne prendrons donc pas en compte cette partie dans les actions de mise en accessibilité envisagées.
- le point d'information saisonnier de Prapic dont le Parc n'est ni propriétaire, ni bailleur qui reste un point d'accueil provisoire en attente d'un lieu plus approprié, recherché en partenariat avec la commune d'Orcières.

La maison de la vallée sur la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas et le point d'accueil de Prapic ne font donc pas l'objet d'un calendrier de travaux dans le cadre de l'Ad'Ap de l'établissement Parc national des Écrins.

3.3- Réflexion sur la stratégie à appliquer :

Une première hiérarchisation a été établie en mettant en avant les maisons de parc, lieux de travail et d'accueil permanent, auquel s'ajoute la teneur des travaux.

Dans une telle optique, l'analyse aurait abouti à la hiérarchie suivante :

- la maison du parc au Bourg d'Oisans ;
- la maison du parc de Châteauroux-les Alpes ;
- la maison du parc d'Entraigues ;
- le Refuge Napoléon ;
- le sentier d'interprétation de Vallouise ;
- la maison du parc de Briançon (KK') et le point d'information du Casset qu'il convient de traiter d'un seul ensemble ;
- le siège et le centre de documentation ;
- le point d'information du pré de Mme Carle ;
- la Tour Brune ;
- et enfin le point d'information des Gourriers sur Réallon.

Ce résultat a ensuite été modifié par l'introduction de nouveaux critères :

- la fréquentation.
- l'appartenance du bâti ;
- la destination du bâti considéré et sa durée d'ouverture annuelle (point d'information temporaire, centre d'accueil permanent, espace muséographique, autre) ;

permettant ainsi de définir un premier cadre prenant en compte les enjeux et les coûts (cf tableau suivant).

Dénomination/Destination	Ouverture	Propriété/Gestion	Fréquentation	Localisation	Enjeu Fréquentation/ Destination/ Localisation	Coût
Refuge Napoléon Point d'information	Saisonnnière	Propriétaire gestionnaire	Moyenne	Le Monétier-les-Bains (Le Lautaret)	Fort	Moyen
Ancienne Ecole Point d'information	Saisonnnière	Locataire gestionnaire	Faible	Le Monétier-les-Bains (Le Casset)	Faible	Fort
KK' / Maison du Parc du Briançonnais	Annuelle	Locataire gestionnaire	Forte	Briançon	Fort	Fort
Chalet Pré de Mme Carle Point d'information	Saisonnnière	Locataire gestionnaire	Forte	Pelvoux	Moyen	Faible
Sentier d'interprétation de Vallouise	Annuelle	En partage	Forte	Vallouise	Fort	Très fort
Maison du Parc de l'Embrunais	Annuelle	Propriétaire gestionnaire	Faible	Châteauroux-les- Alpes	Moyen	Fort
Tour du Paysage / Musée	Saisonnnière	Locataire gestionnaire	Moyenne	Embrun	Fort	Fort
Point d'information des Gourniers	Saisonnnière	Locataire gestionnaire	Faible	Réallon (Les Gourniers)	Faible	Fort
Château de Charance Point d'information	Annuelle	Locataire gestionnaire	Faible	Charance (Gap)	Fort	Moyen
Les Ecuries / Centre de documentation	Annuelle	Locataire gestionnaire	Faible	Charance (Gap)	Moyen	Faible
Maison de la Vallée Maison du Parc du Champsaur	Annuelle	Locataire gestionnaire	Forte	St Jean-St Nicolas	Fort	Très fort
Maison Champollion Maison du Parc Valbonnais	Saisonnnière	Propriétaire gestionnaire	Faible	Entraigues	Moyen	Moyen
Maison du Parc de l'Oisans	Annuelle	Propriétaire gestionnaire	Faible	Le Bourg d'Oisans	Moyen	Moyen
Point d'information de Prapic	Saisonnnière	Non/en partage	Moyenne	Orcières (Prapic)	Moyen	Moyen

Coûts des travaux :

Coût moyen = de 10 000 à 20 000 euros

Coût fort = + de 20 000 euros

Coût très fort = + de 100 000 euros

Enfin, la réalisation des actions peut également prendre en compte la faisabilité des travaux selon qu'ils puissent être réalisés par l'intervention d'un prestataire extérieur ou en régie par les équipes du parc.

La mise en accessibilité des supports et mobilier d'informations se feront au gré des projets de renouvellement des espaces muséographiques et des possibilités de financement recherchées par le Parc. Le personnel présent sur l'ensemble des structures est aujourd'hui déjà en mesure d'assurer un accompagnement que ce soit au niveau de la boutique ou de la découverte des espaces d'interprétation existants.

4 – Conclusion de l'action stratégique :

En premier lieu, l'établissement propose de mettre en œuvre un volet formation pour l'ensemble des personnels d'accueil permanents en fonction. Une formation ayant pour thématique « Connaître et accueillir les personnes à handicap » pourra permettre pour certains agents d'acquérir une culture sur le handicap et de pouvoir mieux appréhender les publics à déficience ; pour d'autres une telle formation leur permettra d'approfondir le sujet.

Par ailleurs au-delà des critères présentés ci-dessus, la stratégie retenue prend en considération une hypothèse de programmation et de disponibilité financières.

A titre d'exemple, ce qui peut être fait en régie comme le réaménagement (déplacement voire retrait de mobiliers gênants), signalétique directionnelle et d'information sera mis en œuvre sur de courtes échéances de la période 1.

Le tableau suivant présente la synthèse de la programmation envisagée.

Localisation	Dénomination Destination	Actions de mise en accessibilité envisagées	Coût estimé	Calendrier prévisionnel de réalisation des actions												
				Période 1			Période 2			Période 3						
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3				
Ensemble des maisons de Parc et points d'informations ouverts annuellement				Formation des personnels d'accueil	2 700 euros	X										
Le Mônetier-les-Bains Lautaret (05)	Refuge Napoléon Point d'information	Espaces extérieurs : création d'une place de stationnement + cheminement + tapis et caillebotis normés	7 700 euros	X												
Le Mônetier-les-Bains Lautaret (05)	Refuge Napoléon Point d'information	Espaces d'accueil : adaptation de la banque d'accueil	2 500 euros	X												
Le Mônetier-les-Bains Lautaret (05)	Refuge Napoléon Point d'information	Espaces de découverte : signalétique + éclairage + BIM	950 euros	X												
Le Mônetier-les-Bains Lautaret (05)	Refuge Napoléon Point d'information	Espace d'accueil et de découverte : réaménagement des espaces	Régie	X												
Le Mônetier-les-Bains Le Casset (05)	Ancienne Ecole Point d'information	Espaces extérieurs : création d'une place de stationnement + reprise sol	11 500 euros								X					
Le Mônetier-les-Bains Le Casset (05)	Ancienne Ecole Point d'information	Espaces extérieurs : création d'une rampe d'accès + sécurisation des escaliers	9 650 euros								X					
Le Mônetier-les-Bains Le Casset (05)	Ancienne Ecole Point d'information	Espaces d'accueil : vitrauphanie + adaptation de la banque d'accueil	1 350 euros								X					
Le Mônetier-les-Bains Le Casset (05)	Ancienne Ecole Point d'information	Espace d'accueil et de découverte : réaménagement des espaces	Régie								X					
Le Mônetier-les-Bains Le Casset (05)	Ancienne Ecole Point d'information	Espace de découverte : Signalétique + matérialisation cheminement + BIM	900 euros								X					
Briançon (05)	KK' Maison du Parc	Espaces d'accueil : vitrauphanie + adaptation banque + éclairage + ferme-porte	3 650 euros + Régie				X									
Briançon (05)	KK' Maison du Parc	Sécurisation de l'ensemble des escaliers intérieurs	13 700 euros					X								

Localisation	Dénomination Destination	Actions de mise en accessibilité envisagées	Coût estimé	Calendrier prévisionnel de réalisation des actions								
				Période 1			Période 2			Période 3		
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Briançon (05)	KK' Maison du Parc	Mise aux normes de l'ascenseur	3 000 euros				X					
Briançon (05)	KK' Maison du Parc	Sanitaires : barre d'appui + petits matériels	1 580 euros + Régie				X					
Briançon (05)	KK' Maison du Parc	Signalétique + matérialisation cheminement (bande podotactile)	1 400 euros + Régie				X					
Pelvoux Pré de Mme Carle (05)	Point d'information	Espaces extérieurs : reprise calade pour amélioration fauteuil	1 000 euros	X								
Pelvoux Pré de Mme Carle (05)	Point d'information	Espaces d'accueil : vitrauphanie + adaptation banque d'accueil + éclairage	3 800 euros	X								
Pelvoux Pré de Mme Carle (05)	Point d'information	Espaces d'accueil : matérialisation et enlèvement d'obstacles +réaménagement des espaces	Régie	X								
Pelvoux Pré de Mme Carle (05)	Point d'information	Espaces d'accueil : achat mobilier adapté + matérialisation cheminement + signalétique	5 100 euros + Régie	X								
Vallouise (05)	Sentier d'interprétation	Étude	< 15 000 euros	X								
Vallouise (05)	Sentier d'interprétation	Reprise des cheminements	90 000 euros		X							
Vallouise (05)	Sentier d'interprétation	Reprise outils d'interprétation	90 000 euros			X						
Châteauroux-les-Alpes (05)	Maison du Parc	Espaces extérieurs : création d'une place de stationnement + reprise cheminement + créations rampes + sécurisation des escaliers	18 150 euros		X							
Châteauroux-les-Alpes (05)	Maison du Parc	Espaces d'accueil : vitrauphanie + reprise portes + éclairage	3 280 euros		X							
Châteauroux-les-Alpes (05)	Maison du Parc	Sanitaires : reprise barre d'appui + changement petits matériels + signalétique	750 euros + Régie		X							

Localisation	Dénomination Destination	Actions de mise en accessibilité envisagées	Coût estimé	Calendrier prévisionnel de réalisation des actions								
				Période 1			Période 2			Période 3		
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Châteauroux-les-Alpes (05)	Maison du Parc	Espaces d'accueil et de découverte : matérialisation cheminement (bande podotactile) + signalétique + BIM	1 300 euros + Régie		X							
Embrun (05)	Tour du Paysage Musée	Espace d'accueil : vitrauphanie + reprise portes + ajout tablette	5 100 euros + Régie			X						
Embrun (05)	Tour du Paysage Musée	Espace d'accueil : réaménagement des espaces	Régie									
Embrun (05)	Tour du Paysage Musée	Chemineements intérieurs : sécurisation de l'ensemble des escaliers	16 800 euros			X						
Embrun (05)	Tour du Paysage Musée	Espaces d'accueil et de découverte : matérialisation cheminement (bandes podotactiles) + signalétique + BIM	1 400 euros			X						
Réallon Les Gourniers (05)	Point d'information	Espaces extérieurs : reprise des escaliers	15 000 euros								X	
Réallon Les Gourniers (05)	Point d'information	Espaces extérieurs : reprise des escaliers + caillebotis	7 900 euros									X
Réallon Les Gourniers (05)	Point d'information	Espaces d'accueil et de découverte : achat table	250 euros		X							
Réallon Les Gourniers (05)	Point d'information	Espaces d'accueil et de découverte : cheminement (bande podotactile)	300 euros									X
Réallon Les Gourniers (05)	Point d'information	Espaces d'accueil et de découverte : signalétique	500 euros						X			
Réallon Les Gourniers (05)	Point d'information	Réaménagement des espaces	Régie						X			
Gap Château (05)	Siège Point d'information	Espaces extérieurs : reprise pavage + changement caillebotis	6 800 euros						X			
Gap Château (05)	Siège Point d'information	Espaces d'accueil : reprise portes	2 500 euros				X					

Localisation	Dénomination Destination	Actions de mise en accessibilité envisagées	Coût estimé	Calendrier prévisionnel de réalisation des actions								
				Période 1			Période 2			Période 3		
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Gap Château (05)	Siège Point d'information	Espaces d'accueil : adaptation banque + cheminement (bande podotactile)	2 100 euros + Régie				X					
Gap Château (05)	Siège Point d'information	Espaces d'accueil : Signalétique	250 euros + Régie				X					
Gap Centre Documentation (05)	Les Écuries / Centre de documentation	Espaces extérieurs : achat rampe amovible + reprise seuil + changement caillbotis	1 350 euros						X			
Gap Centre Documentation (05)	Les Écuries / Centre de documentation	Espace d'accueil : réaménagement des espaces, vitrauphanie	Régie + 300 euros						X			
Gap Centre Documentation (05)	Les Écuries / Centre de documentation	Espace d'accueil : reprise portes	2 500 euros						X			
Gap Centre Documentation (05)	Les Écuries / Centre de documentation	Espace bibliothèque : matérialisation cheminement (bande podotactile) + signalétique	500 euros + Régie						X			
Entraigues (38)	Maison Champollion Maison du parc	Espaces extérieurs : matérialisation cheminement (bande de guidage) + sécurisation escaliers + changement caillbotis	2 850 euros			X						
Entraigues (38)	Maison Champollion Maison du parc	Espaces d'accueil et de découverte : vitrauphanie + création plinthes + changement tapis + sécurisation escaliers + BIM	4 750 euros			X						
Entraigues (38)	Maison Champollion Maison du parc	Espaces d'accueil et de découverte : sécurisation escaliers intérieurs	4 550 euros				X					
Entraigues (38)	Maison Champollion Maison du parc	Espaces d'accueil et de découverte : réaménagement des espaces + signalétique + matérialisation cheminement	Régie + 900 euros				X					

Localisation	Dénomination Destination	Actions de mise en accessibilité envisagées	Coût estimé	Calendrier prévisionnel de réalisation des actions											
				Période 1			Période 2			Période 3					
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Le Bourg d'Oisans (38)	Maison du Parc	Espaces extérieurs : matérialisation du cheminement (bande de guidage) + reprise seuil	7 000 euros	X											
Le Bourg d'Oisans (38)	Maison du Parc	Espaces extérieurs : reprise seuil	800 euros		X										
Le Bourg d'Oisans (38)	Maison du Parc	Espace d'accueil : vitrauphanie + ferme-porte	2 360 euros		X										
Le Bourg d'Oisans (38)	Maison du Parc	Sanitaires : achat de matériel + signalétique	1 680 euros + Régie		X										
Le Bourg d'Oisans (38)	Maison du Parc	Espace de découverte : matérialisation cheminement	800 euros		X										

5 – Liste des dérogations envisagées :

Au regard des problématiques évoquées plus haut, liées à la structure même du bâti ou à son caractère spécifique, l'établissement prévoit de requérir des dérogations très circonscrites sur trois structures dont elle a la gestion :

5.1- Maison du Parc de Briançon :

→ dérogation technique du fait des contraintes architecturales pour le handicap visuel du niveau -1 de la maison du Parc (espace muséographique) : bâtiment constitué de passage en arc-boutant et d'une hauteur inférieure aux normes habituelles.

→ dérogation technique partielle du fait des contraintes architecturales pour le handicap moteur du niveau -1 sur une partie de l'espace muséographique : couloir de largeur trop faible et escaliers ne pouvant être ni modifiés, ni équipés de dispositifs techniques permettant de remédier à ces contraintes.

5.2- Tour du Paysage à Embrun :

→ dérogation à la fois technique et pour préservation du patrimoine, dans ce bâtiment classé pour le handicap moteur des 4 niveaux muséographiques de la Tour Brune : bâtiment classé et problème structurel pour la mise en place d'un élévateur ou ascenseur.

→ dérogation technique du fait des contraintes architecturales pour les handicaps moteur, mental et visuel sur l'accès à la partie extérieure de la tour (dernier étage) : hauteur, largeur et raideur des escaliers inadaptées.

5.3- Point d'information Les Gourmiers à Réallon :

→ dérogation pour disproportion manifeste pour le handicap moteur sur ce site très peu fréquenté, en fond de vallée et ouvert uniquement deux mois dans l'année.